



RESERVATIONS ET TARIFS DES ALP

Par ailleurs, suite à la Décision Municipale N° D289-2024 du 18 juillet 2024, voici les nouveaux tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires applicables à compter du 02 septembre 2024 :

QUOTIENTS VILLE			MATIN	MIDI				SOIR	
				REPAS	+	ACCUEIL	=		TOTAL MIDI
Tranche 1	0,00	400,99	0,49 €	2,24 €	+	0,73 €	=	2,97 €	0,73 €
Tranche 2	401,00	600,99	0,58 €	2,40 €	+	0,90 €	=	3,30 €	0,90 €
Tranche 3	601,00	800,99	0,69 €	2,62 €	+	1,04 €	=	3,66 €	1,04 €
Tranche 4	801,00	1000,00	0,78 €	2,78 €	+	1,19 €	=	3,97 €	1,19 €
Tranche 5	1000,01	2000,00	0,92 €	3,00 €	+	1,37 €	=	4,37 €	1,37 €
Tranche 6	≥ 2000,01		0,93 €	3,18 €	+	1,40 €	=	4,58 €	1,40 €

En cas de réservation faite hors délais (après le jeudi soir pour la semaine suivante) : tarif triplé (une fois le dispositif « joker » mobilisé par les parents).*

En cas de retard générant un dépassement du temps d'accueil (après 18h30) : facturation forfaitaire de 5 € supplémentaire par enfant (une fois le dispositif « joker » mobilisé par les parents).*

**Chaque famille bénéficie d'un « joker » par enfant et par trimestre. Son utilisation est à la discrétion de la famille qui devra se manifester via la messagerie du portail famille ou directement sur l'école en remplissant un formulaire.*